

## CANAL SEINE - NORD EUROPE

## Des missions de lobbying pour le canal qui interrogent

**SOMME** Le rapport de la Chambre régionale des comptes a épinglé des missions effectuées à hauteur de 340 000 € par la société Originis - Cyril Toutain au profit de la Communauté de communes de l'Est de la Somme, les considérant comme « fictives ».

LUDOVIC LASCOMBE

À vis de gros temps sur l'est de la Somme. Le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC), rendu public le 17 mars 2023, particulièrement sévère sur la gestion de la Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES), n'épargne pas son ancien président, de 2017 à 2020, et maire de Rouy-le-Petit, André Salomé, et notamment sa manière de mener le combat d'une vie : le canal Seine - Nord Europe (CSNE). « Dédé », comme on le surnomme ici, dans ce coin de Picardie des champs et de l'industrie, où doit passer cette voie d'eau à grand gabarit, est aussi connu sous le patronyme de « M. Canal », homme de droite proche de Xavier Bertrand.

**« Ni la CCES ni la société prestataire ne peuvent produire des pièces attestant que le service prévu au contrat a été fait »**

La Chambre régionale des comptes

Ce n'est pas un hasard si c'est lui qui a reçu à Nesle en 2011 et 2019 deux présidents de la République, Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron, ce dernier amenant le concours indispensable de l'État sur ce chantier majeur pour le territoire.

## MISSIONS FICTIVES ?

Mais ce qui n'a jamais été long fleuve tranquille risque de devenir tumultueux politiquement à l'est de la Somme. Aujourd'hui vice-président chargé du canal à la CCES, André Salomé est pointé du doigt par les juges pour ses rapports avec la société de communication, Originis - Cyril Toutain, basée à Nevers. Ce consultant pour les collectivités et entreprises est un très proche d'André Salomé, avec lequel il travaille depuis 2006 sur des missions de lobbying concernant déjà le canal Seine-Nord Europe.

Ainsi, dès la création de la CCES, issue de la fusion forcée entre les deux interco du Pays Neslois (CCPN) et du Pays Hamois (CCPH), la société « Originis - Cyril Tou-



Cyril Toutain.

tain » obtient le 15 avril 2017 un contrat pour un montant total de 78 180 € sur une durée de 12 mois en vue « d'assistance et de conseils généraux en communication et publicité pour la mise en place d'opérations de lobbying en vue de la réalisation du canal Seine - Nord Europe et des plateformes de Nesle et Languevoisin et de supports de communication et de publicité par la CCES. » Problème, selon les juges, certaines clauses seraient identiques à un précédent contrat, signé alors

par André Salomé, président de la CCPN. Le 19 juillet 2018, rebelle : « Après consultation de la seule société Originis-Cyril Toutain, le président de la CCES (André Salomé, NDLR) signe, pour acceptation, le cahier des charges valant acte d'engagement d'un nouveau marché de lobbying en vue de la réalisation du canal pour un montant de 59 982 € TTC sur deux ans. »

## UNE FACTURE DE 340 000 EUROS

Mais ce marché apparaît comme

## "Nous avons contribué à la réussite du projet canal Seine - Nord Europe"

« Je suis très serein », déclare d'emblée au téléphone, Cyril Toutain, joint ce mercredi 21 mars 2023. À la fois calme et combatif, le dirigeant d'entreprise revient sur le rapport de la CRC l'accablant ainsi qu'André Salomé. « J'ai transmis aux juges un rapport de 31 pages avec toutes mes actions listées de manière chronologique pour la CCPN puis la CCES. J'y ai aussi ajouté 237 pièces justifiant mon action pour le lobbying concernant le canal Seine - Nord Europe. Je n'ai rien à me reprocher. Je suis même prêt à rencontrer les élus qui le souhaitent pour leur montrer mes documents », se défend-il, évoquant ses nombreuses rencontres avec des hommes politiques de premier plan, à l'instar de Michel Rocard ou Manuel Valls (anciens premiers ministres), pour faire avancer le projet du canal à une époque où il était quasi enterré.



André Salomé.

« non régulier » pour les juges affirmant que les dispositions relatives au marché public n'auraient pas été respectées et s'interrogeant aussi sur l'authenticité de ces missions. « La société Originis étant également prestataire, outre la CCES, de la société du canal Seine - Nord Europe et de l'association Seine - Nord Europe... Puis d'enfoncer le clou : « Concernant les marchés successifs de lobbying en faveur du projet canal, ni la CCES ni la société prestataire ne peuvent produire des pièces

attestant que le service prévu au contrat a été fait ce qui interroge sur l'effectivité de ces prestations »

Ce qui n'empêche pas la CCES de poursuivre avec cette société puisqu'en 2021 elle la missionne sur une autre action de lobbying. Entre 2017 et 2021, la somme des paiements effectués par la CCES au profit de Cyril Toutain dépasse les 340 000 € TTC.

Contacté, André Salomé n'a pas souhaité « faire de commentaires ». ■

## Des "rapports troublants" entre André Salomé et Cyril Toutain

Au sein de la Communauté de communes de l'Est de la Somme, le rapport de la Chambre régionale des comptes fait l'effet d'une bombe. Mais pour beaucoup, elle était déjà à retardement. « Je n'ai jamais trop compris les rapports entre ce M. Toutain et le président de la CCES, André Salomé. La première fois que je l'ai vu, je pensais qu'il était salarié de la CCES. Lors de sa victoire à la présidence de la CCES en 2017, il était même parmi ses très proches en train de sabrer le champagne avec lui. Ce n'est pas la normalement la présence d'un prestataire d'une collectivité », s'indigne le maire de Ham, Éric Legrand, qui à l'époque s'était présenté, sans succès, contre André Salomé. À ce sujet, Cyril Toutain préfère blayeur la critique d'un revers : « M. Legrand n'a jamais accepté sa défaite écrasante. Je les laisse dans leur soif de revanche. »